Vol. 3, No. 1
Juin 2026

ISSN 2960-2858
P-ISSN 3006-4414

# LES CAHIERS DU LARSOC

REVUE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
SUR LES SOCIETES ET LES CIVILISATIONS

Laboratoire d'Analyse et de Recherche
sur les Sociétés et civilisations
**(LARSOC)**

Département d'histoire
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)
01 BP V 18 Bouaké 01
revuecahiersdelarsoc@gmail.com

**Les Cahiers du LARSOC,** *Revue des sciences humaines et sociales sur les sociétés et les civilisations*

**ISSN 2960-2858**
**P-ISSN 3006-4414**

revuecahiersdelarsoc@gmail.com

https://revuecahiersdu.larsoc.net/

https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/610041

https://sjifactor.com/passport.php?id=23917

**SJIF 2025 = 5.168 (Scientific Journal Impact Factor Value for 2025)**



*Périodique : semestriel*

**Vol. 3, No. 1, 2026**

**COMITÉ ÉDITORIAL**

**Directeur de publication**

**SANGARÉ Souleymane**
Histoire médiévale de l'Afrique occidentale
Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**Comité de rédaction**

**Rédacteur en Chef :**

**KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo**
Histoire médiévale de l'Europe occidentale
Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**Rédacteur en Chef adjoint :**

**TRAORÉ Siaka**
Histoire moderne et contemporaine
Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**Secrétaire de la rédaction :**

**YAPI Fulgence Thierry**
Histoire de l'Antiquité
Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**Secrétaire adjoint de la rédaction :**

**YÉO Mitanhatcha**
Archéologie
Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**Membres du Secrétariat de la rédaction**

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo
TRAORÉ Siaka
GNAMIEN Kouamé Moïse
YAPI Fulgence Thierry
YÉO Mitanhantcha
OULAI Fabrice
FADIKA Massandjè Kano
OUATTARA Issouf

**Commissaires aux comptes**

**YAO Élisabeth**
Histoire contemporaine
Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**BROU N'Goran Alphonse**
Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**Trésorière de la rédaction**

**KRÉ Henriette**
Histoire médiévale de l'Europe occidentale
Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**Trésorier adjoint de la rédaction**

**YAO Koffi Léon**
Histoire contemporaine
Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**Web Master**
KOUAKOU Kouadio Sanguen
Assistant, Ingénieur en informatique, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**COMITÉ SCIENTIFIQUE**

**ADDO Mahamane Addo**
Professeur Titulaire, Université Abdou MOUMOUNI, Niamey (Niger)

**ALLOU René Kouamé**
Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**ARCHER Maurice**
Maître de Conférences, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan (Côte d'Ivoire)

**ASSANVO Mian K. N. Mathieu**
Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**BA Idrissa**
Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

**BAMBA Assouman**
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**BAMBA Mamadou**
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**BINATE Issouf**
Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**BORE El Hadji Ousmane**
Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Bamako, (Mali)

**BROU Émile Koffi**
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**COULIBALY Daouda**
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**DIAKITÉ Moussa**
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**DAKITE Samba**
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**EICKELS Klaus van**
Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

**ÉKANZA Simon Pierre**
Professeur Titulaire, Doyen honoraire

**GADO Alpha Boureima**
Professeur Titulaire, Université de Tillabery, Niger

**KIÉNON-KABORÉ T. Hélène**
Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**KONATÉ Doulaye**
Professeur Titulaire, Université de Bamako, Mali

**KONE Issiaka**
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**KONIN Sévérin**
Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**KOUAKOU Edmond Pierre Yao**
Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**KOUASSI Kouakou Siméon**
Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

**LATTE Egue Jean-Michel**
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**MORITIÉ Camara**
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**PARÉ Moussa**
Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**SANGARÉ Souleymane**
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**SARR Mahamadou Nissire**
Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

**SEYNI Moumouni**
Directeur de Recherches, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

**SORO Donissongui**
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**TROH Deho Roger**
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**COMITÉ DE LECTURE**

**ADDO Mahamane Addo**
Professeur Titulaire, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

**ALLOU René Kouamé**
Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**ASSANVO Mian K. N. Mathieu**
Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**BA Idrissa**
Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

**BINATE Issouf**
Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**BORE El Hadji Ousmane**
Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Mali

**BROU Émile Koffi**
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**COULIBALY Daouda Pondalla**
Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**DÉDÉ Jean-Charles**
Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**DIAKITE Moussa**
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**EICKELS Klaus van**
Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

**IBRAH Maman Moutari**
Maître-assistant, Université Djibo Hamani, Tahoua (Niger)

**KIÉNON-KABORÉ T. Hélène**
Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**KONATE Mahamoudou**
Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**KONÉ Yacouba**
Maître-assistant, Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa (Côte d'Ivoire)

**KONIN Sévérin**
Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**KOUASSI Kouakou Siméon**
Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

**KOUAKOU Edmond Pierre Yao**
Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**KOUAKOU N´Dri Laurent**
Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, (Côte d'Ivoire)

**KALOU épse LODUGNON Hiriey Evelyne Liliane**
Maître-assistante, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**NAMOI Célestine**
Maître-Assistante, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan, (Côte d'Ivoire)

**NOGBOU M´Domou Éric**
Maître de Conférences, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**PARÉ Moussa**
Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

**SANGARÉ Souleymane**
Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

**SARR Mahamadou Nissire**
Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

## POLITIQUE ÉDITORIALE

*Les cahiers du LARSOC* est une revue pluridisciplinaire qui publie des contributions originales (en français, en anglais, en espagnol et en allemand) à la recherche sur l'histoire et filières voisines des sciences humaines et des sciences sociales. Sont particulièrement bienvenues les contributions transcendant les limites entre les époques, espaces géographiques et domaines de recherches établis. La voie de distribution principale est la publication en ligne par article.

## PRÉSENTATION DES MANUSCRITS

Les contributions, en texte justifié, doivent être envoyées sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, caractère 12, interligne 1,5 et en portrait, pour le corps du texte. Caractère 10 pour les notes de bas de page.

La rédaction refusera, les contributions de moins de 10 pages et celles de plus de 25 pages. Les marges des manuscrits doivent respecter les paramètres suivants : 2,5 cm haut, bas, et 2,5 cm droite, gauche.

La structure des articles se fait selon :

- Article théorique et fondamentale : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words, Introduction (Justification du thème, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Approche méthodologique), Développement articulé, Conclusion, Références Bibliographiques.

- Article résultant d'une recherche de terrain : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words. Introduction (Justification du thème, Revue,

Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Question de recherche), Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

Les articulations de l'article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). Pas plus de 3 niveaux. Les tableaux, figures, graphiques, photographies en noir et blanc ou en couleur, seront présentés dans le texte à leur emplacement exact.

## CITATION DES AUTEURS

La revue se conforme aux normes éditoriales NORCAMES 2016.

Les références bibliographiques sont intégrées au texte comme suit : mettre entre parenthèses, l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise. Ex : (S.-P. Ekanza, 2016 : 15).

DANS LE TEXTE : Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (taille 11, interligne 1 ou simple) en romain et en retrait de 2 cm à gauche et à droite.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise) ;
- l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur (année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998 : 223) est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (…), d'accroitre le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupée du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (…) ».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile qui, dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991 : 2) écrit :

> Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

> « le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères » (S. Diakité, 1985 : 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page en indiquant :

Pour la source orale : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + lieu + date de l'entretien.

Pour un livre : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour un article : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour les sources d'archives : il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes. Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I.), 1EE28, 1899.

**RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES** (PRÉSENTÉES EN ORDRE ALPHABÉTIQUE)

Dans la bibliographie, ne doivent figurer que les références des documents cités, à interligne 1,5 et justifiées, en respectant le protocole suivant :

Pour les sources orales : NOM Prénoms des informateurs + qualité et profession des informateurs + âges des informateurs ou leurs dates de naissance + date, heure et lieu de l'entretien + principaux thèmes abordés au cours des entretiens.
Par exemple : COULIBALY Gberna, *Dozoba* ou Vieux dozo, garant de L'initiation au *Dozoya* de Dagbakpli, 70 ans, 27 janvier 2016, de 16h20 à 17h, Korhogo, Rôle des Dozo dans la crise en Côte d'Ivoire de 2002 et 2011.

Pour les sources d'archives, mentionner en toutes lettres le lieu de conservation des documents, la série et l'année.
Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire, 1EE28, 1899.

Pour les sources éditées : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition. Attention à la différence entre l'éditeur, marqué (éd.), et le nom de la société d'édition.
Ex. 1 : FROISSART Jean, 1846, *Chronique de la traïson et mort de Richart Deux roy Dengleterre,* éd. et trad. Benjamin WILLIAMS, Londres, S & J Bentley.
Ex. 2 : STUBBS William (éd.), 1882, *Chronicles of the Reigns of Edward I and Edward II,* vol. I, Londres, Longman.
Ex. 3 : *Calendar of Letter-Books of the City of London. Letter-Book H,* Reginald R. SHARPE (éd.), 1907, Londres, John Edward Francis.

Une monographie : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.
Ex. : EKANZA Simon-Pierre, 2016, *L'historien dans la cité*, Paris, L'Harmattan.

Ouvrage collectif : NOM Prénoms du ou des auteurs, année de publication (dir), titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.
Ex. : MARCHANDISSE Alain, KUPPER Jean-Louis (dir.), 2003, *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge,* Liège, Droz.

Un article de revue : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), nom de la revue (italique), volume et/ou numéro, première et dernière pages de l'article.
Ex. : SANGARÉ Souleymane, 2007, « Une famille de serviteurs d'États au Soudan occidental aux XV$^{e}$ et XVI$^{e}$ siècles : les Naddi », *Revue ivoirienne d'histoire*, N° 11, p. 102-119.

Un article dans un ouvrage collectif : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), dans : prénoms et NOM du ou des directeurs de publication (dir.), titre du volume (italique), lieu d'édition, nom de l'éditeur, première et dernière pages de l'article.
Ex. : GUILLEMAIN Bernard, 2003, « Les entourages des cardinaux à Avignon », dans : Alain MARCHANDISSE, Jean-Louis KUPPER, (dir.), *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz, p. 7-11.

Un mémoire, une thèse, un rapport, document manuscrit, … : NOM Prénoms de l'auteur, année de soutenance ou de production du document, Titre, type de document, mention de "non publié", Ville de production, Institution d'origine, nombre de pages.
Ex. : ANNAN Elisabeth, 1984, Les mouvements migratoires des populations Akan du Ghana en Côte d'Ivoire, des origines à nos jours, Thèse pour le Doctorat de troisième cycle, non publiée, Abidjan, Université nationale de Côte d'Ivoire, 326 p.

Document internet : de façon générale, la présentation des Ressources Internet se fera selon le modèle de base suivant : Auteur, année de mise en ligne « Titre de la ressource », [S'il y a lieu, ajouter la ressource plus large à laquelle le document cité est rattaché. Il s'agit de l'auteur ou du titre du site ou du document qui contient la ressource.], Adresse URL (date : jour/mois/ année de la consultation par l'usager).
Ex. : WARNER Kathryn, 2010, « The Trial and Execution of Thomas of Lancaster », Edward II, Welcome to the site which examines the events, issues and personalities of Edward II's reign, 1307-1327, http://edwardthesecond.blogspot.de/2010/10/trial-and-execution-of-thomas-of.html (17/6/2023).

**N.B :**

- L'auteur pourra se référer aux NORCAMES 2016 pour des cas plus spécifiques.
- Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À l'effet de …
- Le non-respect des recommandations ci-dessus entraîne le rejet systématique du manuscrit soumis à évaluation des pairs.
- En vertu du Code d'Éthique et de Déontologie du CAMES, toute contribution est l'apanage de son auteur et non celle de *Les cahiers du LARSOC*. Les responsabilités pénales sont donc à l'actif du contributeur. Les articles sont, cependant, la propriété de la revue.

Rédaction en Chef
Dr. KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo
*Département d'histoire, Université Alassane Ouattara*

## SOMMAIRE


Cédric-Aurel MANZENZA: **Le culte funéraire égyptien dans les réalités de la vie après la mort physique (2778-2263 av. J.-C) ……..……...….. 14-29**

Djézié Guénolé Charlot BENE BI : **Les pratiques de salubrité dans les villes commerciales du Soudan occidental médiéval durant les échanges transsahariens (VIII^e -XVI^e siècle) ……. 30-40**

Konan Parfait N'GUESSAN : **Le travail des femmes dans la ville de Paris au XIII^e siècle : entre volonté normative des pouvoirs publics et considérations genrées ……... 41-59**

Amon Guy Serge ATCHIE: **Les femmes des sociétés littorales ouest-africaines dans le commerce transatlantique de 1445 à 1530 ……. 60-75**

Ama Pélagie ABISSA, Pédiomatéhi Ali COULIBALY : **La place des minorités chrétiennes dans le sultanat ayyubide (1171-1250) ……..…… 76-90**

Mahamadi KOALA : **Les Waala en pays nuni : origines, trajectoire migratoire et contribution à l'implantation musulmane (XVIII^e – XX^e siècle) ……..……...91-104**

Yves Victor NGONO : **Clio ou Sechat : à la recherche de la première muse de l'histoire dans l'Antiquité ……...……..……. 105-117**

Somolo Alain OKOUMAN : **Esclavage et traite des esclaves dans l'empire du Ghana des origines au XIII^e siècle ……..……. 118-135**

Kouamé Kossonou Frédéric SECRE **: La mission diplomatique britannique au Brong Djaïman en 1889 à travers le témoignage de Richard Freeman …….. 136-155**

Mlan Kouakou Pierre ANZIAN : **Rites funéraires Agni Moronou et foi chrétienne : interactions, tensions et processus d'inculturation …… 156-179**

Anin Patricia-Claire N'CHO : **Au-delà du tyran impie : une relecture de l'identité et de la légitimité de Sonni Ali dans l'empire Songha …… 180-194**

Sabougnouman KONÉ : **ECG et ivoirisation : modernisation publique de la commercialisation des produits vivriers en Côte d'Ivoire (1970-1980) …… 195-213**

Yao Dieudonné KOUASSI, Christian Michel LATH, Koffi Elysée KOUAKOU : **Impact physico-environnementaux de l'extraction minière illégale dans la sous-préfecture de Grégbeu (centre ouest ivoirien) ……..……..…… 214-228**

Jean Baptiste KOFFI : **L'immigration africaine : entre normativité vitale et constructivisme socio-biologique ……...……. 229-243**

Aissata Kane-LO : **Former aux métiers du patrimoine immatériel en contexte postcolonial : enjeux pédagogiques et responsabilités professionnelles .....……. 244-263**

Méfégbé MÉITÉ : **L'écranisation globale et la désintégration de la société ……..… 264-276**

Katcha HILI : **Analyse des causes et des conséquences de l'émigration sur l'Afrique …….....……. 277-289**

Amani KOFFI : **La morale dans l'Égypte ancienne : une analyse des maximes de Ptah-Hotep et d'Ani …….…….. 290-307**

Gnirgnamsoubi TOUMOUDAGOU : **Profils et mobiles migratoires des descendants de la diaspora béninoise de Côte d'Ivoire au Bénin : entre stratégies d'adaptations et représentations sociales ……..…… 308-326**

Pougdwendé Léandre GUIGMA, Mahounami Solange KPOGBEMABOU : **Repenser la formation et la pratique de l'architecture et de l'urbanisme en Afrique noire francophone, à partir des langues, des cosmogonies et ontologies africaines …….……. 327-339**

Nohan SIDIBE : **De la difficile maîtrise des effectifs aux précaires conditions de vie et de travail des travailleurs africains en Côte d'Ivoire (1893-1920) ……..…… 340-363**

Baraou HALADOU SALE :**Médecine traditionnelle nigérienne, praticiens, pathologies et diagnostic pendant la période coloniale (1900 à 1960) …….……..….. 364-380**

Ibrahima SAWADOGO, Oumar LINGANI : **Évaluation de la compétence des enseignants de français à l'analyse de la situation éducative …….……. 381-393**

Pascal Iheanacho OHANMA : **Pratiques et représentations du français chez les commerçants transfrontaliers du sud-ouest du Nigéria : étude de cas dans les marchés de Seme et d'Idiroko ……. 394-409**

Yacouba FOFANA, Tiéba YÉO, Pori DIABATÉ : **La région de la Bagoué dans le grand commerce ouest-africain (XIX$^{e}$-XX$^{e}$ siècles) …….. 410-425**

Grâce Fetana Zroh DEMAIN épse Diby : **Le pagne traditionnel Dan : Origine et valeur socioculturelle ……... 426-440**

Ousmanou BASSIROU : **Automatisation des tâches administratives et gestion des lycées de l'arrondissement de Garoua II, Nord-Cameroun ……. 441-451**

Nonhoua Thomas SEKONGO, Attchoumounan Paulin OUATTARA: **L'humanisme médical à l'épreuve de l'Intelligence Artificielle (IA) ……..……. 452-468**

Sasso Sidonie Calice YAPI, Bienvenue TONOUMI : **Perception de la contraception chez les adolescentes ……..…….. 469-482**

Iwikotan Arnaud TCHEDE, Nestor LABIYI, Jules DETONDE : **Traditions orales et approche archéologique de l'histoire des Oman Ola d'Ogomou (Moyen-Bénin) ……..... 483-494**

Dago Thomas DADIE : **Outillage et techniques culturales en Grèce classique ……..… 495-510**

Noaga BIRBA, Sévérin BADO, Sombéwendin Hubert OUEDRAOGO : **Forge traditionnelle chez les Lyela de Reo (Burkina Faso) : typologie et fonctions des forgerons …….. 511-527**

Victor NIKIÉMA, Ténihan TRAORÉ: **Le patrimoine culturel matériel et les menaces dans la chefferie traditionnelle de Zorgho ……..……...…… 528-543**

Koffi Noé KONAN, Dja André Ouréga Junior GOKRA : **Communication et RSE dans la gestion de la santé et sécurité au travail dans les entreprises agroindustrielles en Côte d'Ivoire ……..…… 544-557**

Sidy NDOUR **: L'archéologie du paysage : un essai théorique et méthodologique ……. 558-583**

Emmanuel BAYALA, Inoussa SALOGO : **Caractéristiques rythmiques et mélodiques des musiques des lyèla de la Province du Sanguié (Région de Nando du Burkina Faso) ……. 584-600**

Mitanhantcha YEO: **L'usage de la céramique dans la médecine traditionnelle à Gbêkêkro (Centre ivoirien) …….. 601-613**

Sinaly TRAORÉ : **Entrepreneuriat informel et inclusion économique en Côte d'Ivoire …….……..... 614-628**

Issifou TARNAGDA : **Les nasales en *bisa barka* (Première partie) ……..…… 629-641**

Koffi Saint-Marc AHOUSSOU, Koffi Stanislas KOUAKOU, Kouadio Joseph KRA **: L'industrie hôtelière au service de l'attractivité territoriale de la ville de Korhogo (nord de la Côte d'Ivoire) …….. 642-652**

Nanbidou DANDONOUGBO, Edoh Emmanuel BODJRO : **Le sanctuaire Hebiesso, *Sovi* : un cadre de formation artisanale en pays Ouatchi (XVIII$^{e}$-XX$^{e}$ siècle) ……. 653-671**

Winso Banfo Claude SOMÉ : **Le Syndicat des chefs traditionnels de la Haute-Volta (actuel Burkina Faso) : un cadre de défense des intérêts de la chefferie (1946-1960) …… 672-690**

Aboubekr THIAM, Alassane DIOP : **L'image comme langage pédagogique dans les jeux sérieux en contexte africain : enjeux de médiation et reconfiguration des modes de transmission des savoirs ……..……...……..… 691-713**

Laouali ISSA SALIFOU, Abdou IDRISSA: **Les écoles coraniques itinérantes au Niger : une sociohistoire de la mobilité éducative islamique (1900-2024) ……..……. 714-735**

Bouais KONE : **Les réfugiés politiques guinéens en Côte d'Ivoire de 1958 à 1984 …… 736-750**

Kubertezié Eric SOMDA : **Milieu de travail et santé mentale au travail chez les enseignants du primaire et du secondaire public d'Abidjan ……. 751-767**

Noaga BIRBA, Brahima OUEDRAOGO : **Étude comparative des assemblages céramiques des sites archéologiques de Niapa et de Sandogo dans la province du Kourwéogo……..768-783**

Jacquinot BAMBA BISSELE : **Discours pontifical et gouvernance morale : lecture argumentativo-lexicale d'une allocution papale au Cameroun …… 784-796**

Benjamin EYOUNGA : **La valeur contemporaine de la philosophie rousseauiste de l'éducation : une éthique sociale et environnementale ……..…. 797-822**

Oumar OUATTARA: **L´amélioration du systeme de passation des marches publics, un moyen pour promouvoir la competitivite des pme locales ……..……..…….. 823-841**

Sidonie Youa LYADAN Epse KAMALAN: **Negotiating Tradition: Women's Sociocultural and Linguistic Transformations in Ébrié Urban Communities of Abidjan ……..……. 842-856**

Oumarou ADAMOU IDE, Sani ALOU WAWA : Reinforcing **Symbiosis Living in Nigerien Oral Poetry: A contribution of Malam Mamane Barka through *Amairam* …….……. 857-871**

Yhattey Hervé Thierry AGUIE : **Gestion des ressources forestières et exploitation minière à Yaouré de la période précoloniale au xx^e^ siècle …….. 872-887**

N'founoum Parfait Sidoine KOUAME : **La continuité de la transhumance pastorale en Côte d'Ivoire (1968-2002) : entre échec des politiques d'intégration et stratégies de résilience des Peuls pasteurs du nord ivoirien ……. 888-909**

Guilga François de Paule YAMBRESSINGA : **La problématique de l'enseignement de l'éducation civique au post-primaire et secondaire au Burkina-Faso de 1960 à 2024 ……..… 910-932**

BABAROU: **Fulani and Hausa wedding practices in the working-class neighborhoods of in Garoua (Cameroon)…….…….. 933-946**

Nadine Carole NGON : **L'héritage africain dans les noms colombiens ….…….... 947-962**

Mamadou Vieux Lamine SANÉ: **Université numérique et professionnalisation en Afrique francophone ……...…… 963-981**

Koffi Alain KOUASSI: **Patronymes et préservation de l'identité culturelle d'un peuple : état des lieux en pays koulango (XVIIIe - XXe siècle) …… 982-998**

Salomé Michelle Rose EDIMA : **La Femme bulu et la promotion de l'art culinaire patrimonial au Sud-Cameroun face à l'essor des plats internationaux (1984-2025) ……... 999-1019**

Yannick ZO'OBO : **Le foncier indigène dans la tourmente de l'exploitation forestière au Cameroun (1896-1948) ……..... 1020-1030**

# La continuité de la transhumance pastorale en Côte d'Ivoire (1968-2002) : entre échec des politiques d'intégration et stratégies de résilience des Peuls pasteurs du nord ivoirien

**N'founoum Parfait Sidoine KOUAME**

Département d'Histoire
Enseignant-chercheur
UFR des Sciences sociales
Université Peleforo GON COULIBALY, Daloa
kouamesidoine23@yahoo.fr

**Résumé**

Dans le cadre de la politique de modernisation agricole et la sédentarisation des Peuls pasteurs dans le nord ivoirien, l'État ivoirien mit en œuvre des mécanismes d'intégration de ces communautés traditionnellement nomades. Cependant, malgré ces politiques, la transhumance pastorale s'est maintenue intérieurement jusqu'au début des années 2000. Cela dit, pourquoi la transhumance pastorale s'est maintenue malgré les efforts de l'État ivoirien pour intégrer et fixer durablement ces populations dans le nord du pays ? De ce fait, l'objectif de cette étude est d'identifier les facteurs ayant favorisé la continuité de la transhumance entre 1968 et 2002. Pour mener à bien l'étude, la méthodologie repose sur une approche qualitative combinant l'exploitation de sources documentaires ainsi que des enquêtes de terrain. L'étude montre que la forte immigration peule a été favorisée par les sécheresses sahéliennes, et par les conditions attrayantes du nord de la Côte d'Ivoire. Pour favoriser leur sédentarisation, l'État a mis en œuvre une politique d'intégration. Toutefois, cette politique a rencontré plusieurs obstacles. Face à ces contraintes, les Peuls ont maintenu la transhumance et développé des migrations secondaires vers d'autres régions du pays, traduisant autant l'échec partiel des politiques de sédentarisation que la forte capacité de résilience et d'adaptation des communautés.

**Mots-clés :** État, Intégration, Peuls pasteurs, Sédentarisation, Transhumance

**Abstract**

As part of its agricultural modernization policy and the sedentarization of Fulani pastoralists in northern Côte d'Ivoire, the Ivorian state implemented mechanisms to integrate these traditionally nomadic communities. However, despite these policies, pastoral transhumance continued inland until the early 2000s. Why did pastoral transhumance persist despite the Ivorian state's efforts to integrate and permanently settle these populations in the north of the country? Therefore, the objective of this study is to identify the factors that contributed to the continuity of transhumance between 1968 and 2002. To conduct the study, the methodology relies on a qualitative approach combining the analysis of documentary sources and field surveys. The study shows that the large-scale Fulani migration was facilitated by Sahelian droughts and the attractive conditions of northern Côte d'Ivoire. To encourage their settlement, the state implemented an integration policy. However, this policy encountered several obstacles. Faced with these constraints, the Fulani maintained their transhumance and developed secondary migrations to other regions of the country, reflecting both the partial failure of the settlement policies and the strong resilience and adaptability of the communities.

**Keywords :** State, Integration, Fulani pastoralists, Sedentarization, Transhumance

## Introduction

La transhumance pastorale constitue l'une des pratiques économiques et culturelles les plus anciennes des sociétés sahéliennes et soudaniennes d'Afrique de l'Ouest. En Côte d'Ivoire, particulièrement dans les régions septentrionales, la présence des Peuls pasteurs s'est renforcée à partir de la fin des années 1960 avec l'intensification des migrations pastorales en provenance du Mali, du Burkina Faso et du Niger. Face à cette dynamique, dans le cadre de la politique de modernisation agricole et d'intégration nationale, les autorités ivoiriennes ont tenté d'encadrer les activités pastorales par des programmes de régulation des mouvements de troupeaux et de sédentarisation de ces immigrés sahéliens dans le nord ivoirien.

Cependant, malgré ces politiques, la transhumance pastorale s'est maintenue, et parfois même intensifiée vers des régions pré-forestières ivoiriennes, jusqu'au début des années 2000. À propos de la présence des Peuls pasteurs dans le nord ivoirien, des études ont été menées. Par exemple, dans leurs travaux, V. Ancey (1996), Y. Diallo (1995), T. Le Guen (2004) et N. K. M. Yoman (2023) ont analysé le contexte d'immigration des Peuls pasteurs dans les régions septentrionales de la Côte d'Ivoire, ainsi que les mesures étatiques pour leur intégration et les relations entre les communautés autochtones et ces immigrés. N. K. M. Yoman ; D. P. E. Kouamé (2017) et N. K. M. Yoman ; K. R. Oura ; A. Djako (2016) ont traité des obstacles à la sédentarisation des Peuls pasteurs.

Ces travaux antérieurs n'abordent donc pas de manière spécifique les facteurs de la transhumance pastorale vers d'autres régions pré-forestières de la Côte d'Ivoire. Pourtant, cette permanence de la transhumance pastorale révèle d'une part, les limites des politiques d'intégration économique et territoriale mises en œuvre par l'État ivoirien. D'autre part, elle traduit la capacité d'adaptation et de résilience des communautés peules face aux mutations économiques, climatiques et sociopolitiques. Dès lors, il convient de s'interroger sur les facteurs expliquant le maintien de la transhumance pastorale en Côte d'Ivoire, malgré les politiques d'intégration mises en place par l'État ivoirien entre 1968 et 2002, dates correspondant respectivement au début de la grave sécheresse frappant le Sahel (J. Sircoulon, 1984), et au début de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire, conduisant à une intense stigmatisation des communautés étrangères, notamment celles originaires des pays du septentrion ivoirien (F. Akindès, 2004 : 13). Autrement dit, pourquoi la

transhumance pastorale s'est-elle maintenue malgré les efforts d'aménagement et d'intégration de ces Peuls pasteurs entrepris par l'État ivoirien ?

Ainsi, l'objectif de cette étude est d'analyser les facteurs ayant favorisé la continuité de la transhumance pastorale en Côte d'Ivoire entre 1968 et 2002, notamment vers des régions pré-forestières, malgré les politiques publiques de sédentarisation mises en œuvre dans le nord ivoirien.

Pour atteindre cet objectif, cette étude repose sur une approche qualitative combinant l'exploitation de sources écrites relatives aux politiques pastorales et migratoires en Côte d'Ivoire, recueillies dans des centres de recherche et et de documentation, notamment à la Bibliothèque du Centre de recherche et d'action pour la paix (CERAP) et au centre de documentation de l'Institut de recherche au Développement, sises toutes deux dans la commune de Cocody, à Abidjan. L'étude s'appuie également sur des enquêtes de terrain menées auprès de membres de communautés peuls pasteurs dans plusieurs localités du nord ivoirien, notamment à Boundiali et Ferkessédougou. Les témoignages recueillis ont permis de confronter les politiques publiques aux réalités vécues par les Peuls pasteurs.

À l'issue de cette démarche méthodologique, l'argumentation s'articule autour de trois axes principaux. Il s'agit tout d'abord, d'analyser le contexte de la poussée migratoire des pasteurs peuls sahéliens vers le nord de la Côte d'Ivoire. Ensuite, il est question de présenter la politique de sédentarisation mise en œuvre par l'État ivoirien. Enfin, le troisième axe met en évidence les limites de cette politique d'intégration ainsi que les stratégies de résilience et les recompositions migratoires développées par les Peuls pasteurs.

## 1- Le contexte de la poussée migratoire des Peuls pasteurs sahéliens au nord de la Côte d'Ivoire

La forte affluence des Peuls pasteurs sahéliens au nord de la Côte d'Ivoire survint pendant les périodes de sécheresse dans le Sahel. Cette immigration a pu être effective grâce à des conditions qui étaient réunies en Côte d'Ivoire de manière générale, et en particulier dans le nord.

### 1.1. La sécheresse, principale cause de l'immigration des Peuls pasteurs au nord de la Côte d'Ivoire

Bien avant l'accession de la colonie de Côte d'Ivoire à l'indépendance, des communautés de Peuls pasteurs originaires du Sahel fréquentaient le nord de ce territoire. Mais, leur installation

effective dans cette région remonterait au début des années 1960 (Y. Diallo, 1995 : 5). Par exemple, dans le département actuel de Tengréla, des Peuls pasteurs du Burkina-Faso fondèrent en 1964, le village de Foulabougou qui veut dire « village des Peuls ». Etant donné que ce village fut l'un des premiers villages peuls, il devint un lieu de transit pour de nombreux immigrants peuls pasteurs qui foulaient le sol ivoirien.

En outre, les mouvements des communautés ethniques sahéliennes en général, en direction du Nord ivoirien s'intensifièrent à partir de la fin des années 1960, dans le contexte de la grave sécheresse qui frappa l'Afrique subsaharienne, notamment l'Afrique occidentale, à partir de 1968. Ensuite, Cette sécheresse atteignit un paroxysme en 1972 et 1973 avant de disparaitre, et de réapparaître avec une recrudescence en 1982 et 1983. Selon l'étude de J. H. Sircoulon (1984 : 57), « le Mali et la Haute-Volta sont nettement plus touchés qu'en 72-73 ». Certes, les communautés ethniques du sahel étaient habituées à vivre pendant les saisons sèches, et étaient capables de s'adapter aux conditions climatiques difficiles qui pouvaient subvenir. Mais, cette crise climatique bien qu'elle paraissait discontinue, avait duré seize (16) ans, et ne pouvait qu'éprouver durablement ces populations dans bien de domaines, étant donné que ces années de sécheresse impactèrent le paysage hydrographique des pays sahéliens en général, en particulier les pays frontaliers du nord ivoirien. La pluviométrie du fleuve Niger qui traverse le Mali, présenta des déficits impressionnants. A titre d'illustration, J. H. Sircoulon (1984 : 58) indique qu'en 1982, le module annuel du fleuve Niger tomba à 896 $m^3/s$ (contre 1500 $m^3/s$ en année moyenne) et à 825 $m^3/s$ en 1983. Dans cette dynamique, la Volta Noire qui prend sa source dans la région des Cascades, au sud-ouest du Burkina-Faso, vit son débit minimum d'étiage s'affaiblir d'année en année, au point de tarir en 1983.

Cette catastrophe environnementale bouleversa le quotidien, le mode de vie des populations de ces régions impactées. A titre d'exemple, les communautés bozo du Mali vivant de l'exploitation des ressources halieutiques des cours d'eau de cet État frontalier de la Côte d'Ivoire virent leur quotidien impacté par la réduction de la pluviométrie ayant pour corolaire le tarissement des cours d'eau. C'est dans ce contexte de crise environnementale sous régionale que les Peuls pasteurs dont les activités de subsistance étaient basées sur l'élevage, furent ébranlés par les périodes de sécheresse, provoquant la disparition de la végétation, y compris les difficultés d'abreuvement du cheptel.

Dans ce chao environnemental, ces populations sahéliennes avaient certainement en souvenir les périodes de grande sécheresse de leur histoire qui avaient eu des conséquences tragiques, en l'occurrence la famine, le manque de pâturage. À titre d'illustration, E. Bernus et G. Savonnet, (1973 : 116-117) évoquent la période sèche de 1911-1914 qui avait porté sur toute la zone sahélo-soudanienne, et celle de 1931 qui se limita à la région de Tillabéry au Niger. Dans ce contexte donc de périodes de sécheresse dans les Etats sahéliens postcoloniaux, la migration paraissait être un moyen de résilience pour les communautés ethniques impactées par cette crise climatique.

Dans cette dynamique, les Peuls pasteurs immigrèrent dans le Nord de la Côte d'Ivoire, et s'établirent dans la plupart des régions de ce vaste espace, en l'occurrence dans les départements actuels de Korhogo, Ferkessédougou, Boundiali, Tengrela, Ouangolodougou, Odienné, Touba, Bouna, Tanda et Bondoukou. Ils entrèrent ainsi en contact avec les populations autochtones, dont les principales sont les Sénoufo, les Malinké et les Lobi. C'est ce que rappelle une source collectée : « Quand nous venions ici à Boundiali, j'avais 12 ans. Mon père m'a dit que nous sommes venus car il y avait une forte chaleur au Mali. Il ne pleuvait pas. Et quand nous sommes arrivés ici, ce sont les Sénoufo qui nous ont donnés l'autorisation de nous installer »[1].

### 1.2. Des conditions favorables à l'immigration des Peuls pasteurs au nord de la Côte d'Ivoire

La forte immigration des communautés peuls pasteurs en direction du nord de la Côte d'Ivoire fut favorisée tout d'abord par les conditions naturelles de cet espace géographique. En effet, le septentrion ivoirien possédait de nombreuses potentialités naturelles adaptées au mode de vie de ces populations sinistrées, en ce sens qu'il est caractérisé par un climat de type soudanien, des sols ferrugineux tropicaux, une zone favorable à l'élevage marquée par une présence de zones de pâturage naturelles, et est traversé par des cours d'eau dont les principaux sont le fleuve Bandama et le fleuve Comoé. Avec la présence de ces cours d'eau, cette région offre également un abreuvement de surface saisonnier, sans oublier que déjà en 1962, des premiers barrages importants avaient été construits pour le développement des activités agricoles (V. Ancey, 1996 : 185). À l'inverse, la gestion des ressources foncières au Sahel en général, laissait transparaître une sorte de marginalisation des communautés nomades. Par exemple, en parlant de la région malienne de

[1] D'après SIDIBE Hamed, Bouvier, entretien privé sur l'arrivée des Peuls pasteurs dans le nord ivoirien, Boundiali le 10/02/2026

Mopti, B. Hellendorff (2012 : 8) écrit : « Après l'indépendance en 1960, et sous l'impulsion du président malien d'inspiration socialiste Keita, les fermiers furent favorisés en tant qu'éléments « productifs » de la nation et l'activité pastorale considérée comme un obstacle au développement ». Ainsi, il était difficile pour les Peuls pasteurs de pratiquer aisément leurs activités. Contrairement au Mali, dans le nord ivoirien, ces immigrants pouvaient continuer à mener sans obstacle, leurs activités de subsistance. Des sources collectées le confirment : « Contrairement au Mali où il était difficile d'avoir de l'eau pour notre bétail, ici à Boundiali, il y avait beaucoup d'endroits où nos bœufs pouvaient boire de l'eau, et aussi des herbes pour manger »[2].

Ensuite, sur le plan démographique, les régions du nord ivoirien présentaient une démographie contrastée, en ce sens que « des zones sont quasiment vides à l'ouest (hormis Odienné), et à l'est de Bouna. Autour de Korhogo la densité a dépassé 80 hab / km$^2$, avant de diminuer à environ 60 h / km$^2$ ». (V. Ancey, 1996 : 173). En fait, la forte densité de population de la zone de Korhogo par rapport aux autres régions du nord ivoirien tirerait ses origines de la diplomatie politique de Gbon Peleforo Soro (Gbon Coulibaly), chef de Korhogo, qui sut éviter l'invasion de cette région par l'armée samorienne à la fin du XIX$^{è}$ siècle, et plus tard, c'est-à-dire au XX$^{è}$ siècle, des tensions avec le colonisateur français. Ainsi, grâce au leadership de Gbon Peleforo Soro, la région de Korhogo devint une sorte de refuge pour les populations des autres régions du nord de la Côte d'Ivoire, faisant de ces régions, des espaces moins peuplés. Ces événements historiques qui pesaient sur ces régions du nord ivoirien, firent que la majorité de ces régions restaient quasiment inhabitées par les communautés ethniques autochtones, malgré la présence d'atouts naturels. Ce constat démographique général renforça la volonté des communautés ethniques sahéliennes, en particulier les Peuls pasteurs, à immigrer dans le Nord de la Côte d'Ivoire, considéré comme une sorte d'Eldorado pour ces derniers. Des sources collectées le confirment : « Dans les années 70, quand nous arrivions dans cette région, il n'y avait pas beaucoup de personnes, comme aujourd'hui. Donc on pouvait s'installer sans problème, n'importe où »[3].

[2] D'après SIDIBE Hamed, Bouvier, entretien privé sur l'arrivée des Peuls pasteurs dans le nord ivoirien, Boundiali, le 10/02/2026

[3] D'après BARRY Salifou, Bouvier, entretien privé sur l'arrivée des Peuls pasteurs dans le nord ivoirien, Ferkessédougou, le 06/03/2026

En outre, la politique d'ouverture de l'État de Côte d'Ivoire fut une autre condition de l'arrivée des Peuls pasteurs. En effet, lorsque la Côte d'Ivoire devint indépendante en août 1960, l'État ivoirien dirigé par Félix Houphouët-Boigny opta pour le libéralisme économique comme politique économique de développement. Cette politique fut caractérisée par une ouverture des frontières nationales et une politique d'intégration. De ce fait, la Côte d'Ivoire adhéra à plusieurs organisations sous régionales telles que le Conseil de l'Entente, la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui prônaient la libre circulation des personnes et des biens. La Côte d'Ivoire pouvait donc accueillir des immigrants originaires d'autres pays de manière générale, et du nord en particulier. Dans cette dynamique d'ouverture des frontières, le nouvel État indépendant adhéra respectivement en décembre 1961 et février 1970 à la Convention de Genève sur le statut des réfugiés et à la convention de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) sur les aspects spécifiques aux problèmes des réfugiés. À cela s'ajoute le fait que la Côte d'Ivoire faisait partie du Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) créé en 1973 pour répondre aux sécheresses qui ont secoué le Sahel à partir de la fin des années 60. Par sa participation à cette organisation intergouvernementale, la Côte d'Ivoire ne pouvait que se montrer hospitalière aux Sahéliens dont l'amorce d'immigration était une sorte de solution aux catastrophes climatiques dans leur région d'origine.

Par ailleurs, en plus de cette politique migratoire de l'État ivoirien en faveur surtout des immigrants ouest-africains, l'immigration des éleveurs peuls au nord de la Côte d'Ivoire fut renforcée par la facilité dans le processus d'installation de ces derniers dans les régions savanicoles ivoiriennes. Prenant l'exemple du département de Boundiali, Y. Diallo (1995) écrit :

> Il n'existe pas de contrat d'installation entre les éleveurs peuls et les Sénoufo. Pour obtenir le droit d'installation, les Peuls doivent discuter avec les chefs de village sénoufo (*S. fanfolo*) ou avec les responsables de la terre (*S. tarfolo*). Les leaders peuls ne paient rien aux Sénoufo, mais il arrive que certains d'entre eux offrent aux chefs sénoufo des cadeaux en signe de reconnaissance. Les éleveurs peuls vivent dans des campements (*F. gure*) dispersés dans le département de Boundiali. Le campement, composé de plusieurs familles, est sous le contrôle de l'homme le plus âgé (F. *mawdo).* (Y. Diallo, 1995 : 6)

Ces propos montrent que les communautés autochtones du septentrion ivoirien manifestaient en quelque sorte l'hospitalité envers les immigrants peuls provenant du Sahel. Mieux, elles leur laissaient une autonomie dans l'organisation de leurs lieux d'installation. En fait, l'arrivée des Peuls pasteurs constituait une richesse pour les communautés autochtones, étant donné que ces

communautés ethniques n'étaient pas traditionnellement des éleveurs, contrairement aux Peuls dont l'élevage est reconnu être leur spécialité (Y. Diallo, 1995 : 5). Les éleveurs peuls étaient donc les mieux outillés pour s'occuper de leurs propres bétails ou de ceux de leurs hôtes. Prenant le cas de la traite du lait de vache, T. Le Guen (2004 : 13) rappelle que seuls les Peuls savaient le faire. Ainsi, les communautés autochtones, notamment les propriétaires de bétails, ne pouvaient que collaborer étroitement avec ces spécialistes de l'élevage des bovins. Les éleveurs peuls étaient le plus souvent employés comme des salariés. Leurs services pouvaient être rémunérés soit en espèces, avec également le droit de traire et vendre le lait, soit en animaux.

Enfin, l'immigration des populations des pays frontaliers du nord ivoirien en direction du nord de la Côte d'Ivoire fut favorisée par l'aménagement de ces régions. En effet, toujours au lendemain de l'accession de la Côte d'Ivoire à l'indépendance, notamment de 1960 à 1968, « les réalisations entreprises au cours de cette période tendent à renforcer le poids économique déjà important d'Abidjan et de la région Sud-Est articulée autour de la capitale » (G. Sournia, 2003 : 125). De ce fait, les disparités socioéconomiques entre les régions ivoiriennes se renforçaient. A l'instar de nombreuses régions de la Côte d'Ivoire nouvellement indépendante, le nord ivoirien accusait un retard sur le plan socioéconomique.

Le président Félix Houphouët-Boigny put constater cette situation lors de ces tournées dans le nord de la Côte d'Ivoire. Lors de ces tournées, les populations du nord ivoirien émirent des doléances au président ivoirien, en ce qui concerne leurs besoins de développement socioéconomique. Félix Houphouët-Boigny de son côté, promit de répondre favorablement à leurs besoins. C. Aubertin (1983 : 46) le confirme quand elle dit : « Partout, le Président promet des puits, des ponts, des barrages, des lycées, des maternités, des sous-préfectures… ».

Pour joindre l'acte à la parole, le Président Félix Houphouët-Boigny à travers le gouvernement, initia un programme d'urgence dont l'objectif était de désenclaver les régions du nord, et d'améliorer les conditions de vie des populations. Cela dit, l'exécution de ce programme d'urgence eut des résultats satisfaisants. Avec la construction d'infrastructures routières, de sociétés de production, d'établissements d'enseignement, etc., « les villes du nord, lieux urbains autrefois indignes de cette appellation puisqu'en sommeil, ont connu un réveil économique » (B. S. Méité, B. Traoré, G. J. Prégnon, 2018 : 140).

Toutes les conditions naturelles du nord ivoirien, les dispositions politiques et juridiques, les mesures socioéconomiques et l'hospitalité ne pouvaient que favoriser l'immigration des Peuls pasteurs dans le septentrion ivoirien. Dans cette dynamique d'immigration, l'État ivoirien choisit de mettre en œuvre une politique pour faciliter la sédentarisation, voire l'intégration de ces immigrants dans les régions d'accueil.

## 2- La politique de sédentarisation des Peuls pasteurs au nord de la Côte d'Ivoire

Il est vrai que le bétail était présent dans le Nord ivoirien, mais il était peu exploité et les troupeaux étaient réduits. Le gouvernement ivoirien voyait donc l'arrivée des Peuls pasteurs, comme une opportunité pour atteindre son objectif de limiter la dépendance en viande de la Côte d'Ivoire aux pays voisins sahéliens, et par ricochet, à développer l'élevage sur le plan national. Dans cette dynamique, le gouvernement jugea que le meilleur moyen pour maintenir ces immigrants sahéliens dans le nord ivoirien, étant donné qu'ils sont de nature nomade, était la mise en place d'une politique de sédentarisation à l'égard de ces derniers. Cette politique de sédentarisation dont le maitre d'ouvrage fut la Société de Développement des Productions Animales (SODEPRA), fut marquée par l'aménagement de zones sylvo-pastorales et la construction de barrages hydrauliques à vocation pastorale.

### 2.1. L'aménagement de zones sylvo-pastorales

Pour sédentariser les Peuls pasteurs, l'État de Côte d'Ivoire par le biais de la SODEPRA aménagea des espaces pour l'installation de ces immigrants sahéliens. Ce projet d'aménagement des espaces trouve également son origine dans la volonté de l'État ivoirien à mettre fin aux conflits entre les agriculteurs autochtones et les éleveurs peuls. Par exemple, en 1974, « dans la région de Boundiali, après des dégâts causés aux cultures par des zébus, des Senufo tuèrent des animaux et empoisonnèrent les points d'eau » (C., Arditi, 1990 : 140). À la suite de cette action des autochtones sénoufo, les relations entre ces derniers et les Peuls pasteurs prirent un coup, en ce sens que de violents affrontements eurent lieu entre ces deux communautés ethniques. Face à cette situation de tensions récurrentes, il fallait trouver des sites pour mieux encadrer les déplacements des animaux. Dans cette dynamique, la SODEPRA procéda dès la fin des années 1970 à la création de zones de stabilisation des éleveurs peuls (T. Le Guen, 2004 : 9). À cet effet, le site de la forêt classée de la Palé d'une superficie de 220000 ha dans le département actuel de Boundiali fut choisi pour recevoir 30 000 zébus de manière progressive. Cette zone fut choisie « en raison de son très

faible peuplement, résultant de la mauvaise qualité des sols mais également de la présence de glossines » (C. Arditi, 1990 : 141). Dans ses travaux, V. Ancey (1996 : 177) rappelle que « Pour inciter les éleveurs transhumants à habiter les lieux, la Sodepra leur attribue de sa propre autorité des titres fonciers : 2 500 hectares par troupeau de 100 têtes ».

En plus de l'attribution de parcelles, le gouvernement ivoirien procéda à une opération d'épandage des zones aménagées dans le contexte de lutte contre les glossines. Grâce à cette opération qui se tint du 17 décembre 1978 au 5 février 1979, les mouches disparurent, mais l'illusion fut grande quand en quelques mois, ces mouches reconquirent ces zones aménagées.

En plus de l'aménagement de la Palé, le Lokpoho, une zone de 240 000 hectares dans la région de Korhogo fut également aménagée pour sédentariser ces éleveurs peuls. À côté de ces vastes zones aménagées, les communautés d'éleveurs peuls avaient la possibilité de s'installer dans des espaces interstitiels, au sein des espaces villageois.

Dans ces zones d'accueil, les animaux firent l'objet d'une protection sanitaire particulière. En fait, dans sa politique de développement d'élevage, les médecins vétérinaires prenaient soin de la santé des animaux. À cet effet, les animaux recevaient régulièrement des trypanocides. Au regard de tous ces soins que les autorités gouvernementales accordaient à leurs animaux, les Peuls pasteurs ne pouvaient que se sentir appréciés dans ces régions d'accueil, contrairement dans leurs pays d'origine où ils étaient défavorisés par rapport aux agriculteurs.

### 2.2. La construction de barrages hydrauliques à vocation pastorale

Tout comme l'aménagement de zones sylvo-pastorales, les projets d'implantation des barrages hydrauliques à vocation pastorale furent confiés à la SODEPRA. La construction de ces barrages était nécessaire, dans la mesure où il était difficile de pratiquer l'élevage extensif dans un environnement où l'accès à l'eau devenait difficile, en raison de difficultés techniques. Dans ses travaux, V. Ancey (1996 : 185) décrit ces problèmes par ce propos : « L'état des équipements s'est détérioré. Les pompes manuelles sont inadaptées à l'élevage extensif, l'accès est difficile à l'abreuvoir, les abords des puits sont rapidement souillés. En 1972, 50 % des forages sont en panne et la quasi-totalité des barrages de riziculture sont abandonnés ». Vu ces difficultés d'accès à l'eau, il devenait urgent la construction de ces barrages pour l'abreuvage du bétail des immigrés sahéliens, et cela, dans le souci de les encourager à s'établir en Côte d'Ivoire, notamment dans les régions septentrionales.

La construction des barrages hydrauliques à vocation pastorale appelée aussi barrages pastoraux, dans le nord ivoirien s'est faite de manière progressive. En effet, elle s'est déroulée de 1979 à 1997. Dans ses travaux, T. Le Guen (2004) décrit l'évolution de leur implantation quand il écrit :

> La première phase de construction ou « première génération de petits barrages » s'est déroulée des années 1979 à 1982 et a concerné 21 barrages. La deuxième phase s'est déroulée de 1983 à 1988, et a connu un véritable « boom » dans la construction de retenues d'eau, puisqu'on a atteint le chiffre de 139 ouvrages pastoraux, soit une moyenne de 23 barrages par an […] Une troisième phase eut lieu de 1989 à 1992. Les constructions ont été alors peu nombreuses (1 à 2 barrages par an), à l'exception de l'année 1990 où il y a eu une légère reprise dans le développement des retenues d'eau. La dernière phase, entre 1993 à 1997, a connu un regain d'intérêt pour la construction d'ouvrages pastoraux avec 34 nouveaux barrages. (T. Le Guen, 2004 : 10).

Avec une prévision d'un budget de 200 millions de F CFA, le programme d'aménagement hydroagricole pastoral dans le nord ivoirien ordonné par le Conseil de l'Entente, et dont les études furent confiées au bureau Euconsult, devait être exécuté par la SODEPRA. Mais, dans les faits, cette entreprise publique ivoirienne fut le maître d'ouvrage de ces infrastructures pastorales dans les deux premières phases. Réalisées dans les régions peu colonisées par l'élevage transhumant, la première phase devait « favoriser un élevage interstitiel progressivement intégré dans les activités agricoles » (V. Ancey, 1996 : 187).

Dans la deuxième phase du programme, l'on peut observer la réalisation en grande quantité de ces barrages pastoraux. T. Le Guen (2004 : 10) explique ce boom par « la grande souplesse dans les autorisations de construire accordées aux villageois faisant la demande, sans étude sérieuse d'impact ou de localisation des futurs ouvrages ». Ainsi, ce boom observé dans la construction des barrages agropastoraux dans la période de 1983 à 1988 se justifie par la souplesse administrative et technique dans la réalisation de ces infrastructures. En outre, dans ce contexte administratif, la Côte d'Ivoire connut une croissance économique remarquable dès son accession à l'indépendance au début des années 1980, bien avant qu'elle ne plonge dans une crise économique au cours des années 1980. De ce fait, l'État ivoirien avait des moyens financiers pour réaliser de nombreux ouvrages hydrauliques. Dans cette dynamique, de la fin des années 1970 à la fin des années 1990, de nombreux barrages pastoraux furent construits au nord de la Côte d'Ivoire, notamment dans les zones d'installation des Peuls pasteurs (Voir carte). Tous ces ouvrages constituaient des points d'eau pour l'abreuvement des bovins conduits par les éleveurs peuls, devant réduire la

transhumance, en favorisant plutôt, la sédentarisation des communautés nomades, notamment « des éleveurs maliens et burkinabé qui migraient traditionnellement vers leur pays de juin à fin octobre » (T. Le Guen, 2004 : 14). Par ailleurs, il faut noter qu'au-delà de la vocation pastorale, les plans d'eau autour des barrages servaient également à développer d'autres activités secondaires telles que les cultures maraichères et la pisciculture en étang, d'où le qualificatif "agropastoraux", en lieu et place de pastoraux attribué à ces infrastructures.

Dans la troisième phase, l'on note une faible quantité de barrages construits, en ce sens que cette phase se situe dans une période où les effets de la grave crise économique caractérisée par un ralentissement économique et une baisse des revenus de l'État ivoirien se firent ressentir (G. J. Dago et I. E. Karouni, 2010 : 151). C'est d'ailleurs, dans cette période que la gestion du programme d'aménagement hydroagricole pastorale fut retirée progressivement à la SODEPRA. En effet, avec la crise économique qui secouait la Côte d'Ivoire appuyée par l'endettement lourd de l'État auprès des bailleurs de fonds internationaux, il paraissait nécessaire d'appliquer des programmes d'ajustement structurels (PAS) qui visaient entre autre, à réduire les dépenses publiques à travers la réduction du rôle de l'État dans l'économie, en encourageant surtout la libéralisation économique et l'intervention active des entreprises privées. En un mot, à restaurer la compétitivité de l'économie. À côté de cela, la SODEPRA faisait l'objet de vives critiques portant sur sa gestion et l'orientation de ses activités. V. Ancey (1996) énumère ces critiques à savoir :

> l'échec d'une politique de recherche-développement, et le choix, non entièrement mené à bien, de recherche d'amélioration génétique bovine, l'augmentation numérique du cheptel sans considération suffisante pour sa qualité, ni pour les résultats socio-économiques des exploitants, un encadrement concentré autour de l'élevage bovin et autour de l'élevage sédentaire en particulier (d'autres évaluations précisaient que la population privilégiée était une minorité de propriétaires aisés), le « volontarisme» de sa méthode de vulgarisation; en d'autres termes, l'achat de l'intérêt de la population pour les thèmes choisis par la Sodepra, le montant et la répartition de ses charges. (V. Ancey, 1996 : 201)

Ainsi dit, la SODEPRA souffrait d'un véritable problème de gouvernance, ce qui acta sa dissolution en 1994 (Y. Diallo, 1995, p. 3). Dissoute dans le contexte de restructuration du secteur agricole et des PAS, les missions de la SODEPRA furent confiées à l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), une nouvelle structure, dont les prérogatives étaient plus larges, car couvrant l'ensemble du conseil agricole (cultures, élevage et appui aux producteurs). Toutefois, contrairement à la SODEPRA, l'ANADER ne s'impliqua pas directement dans la construction et

à la gestion de ces ouvrages agropastoraux. De manière indirecte, elle s'y impliqua par l'appui technique et la valorisation de ces ouvrages.

Dans le contexte de crise dans le secteur de l'élevage, l'on note un regain d'intérêt pour l'aménagement hydraulique et pastoral, dans la mesure où, l'on put observer une reprise économique après la dévaluation de janvier 1994 qui s'est manifestée par des taux de croissance de 7,1 % en 1995, 7,7 % en 1996 et 5,7 % en 1997 (G. J. Dago et I. E. Karouni, 2010 : 151). Dans cette dynamique, la continuité des projets d'aménagement hydraulique et pastoral fut assurée par l'État ivoirien à travers le Ministère de l'agriculture et celui des ressources animales et halieutiques. Ces ministères techniques y intervinrent le plus souvent à travers des programmes publics ou des projets financés par des bailleurs de fonds internationaux. Parmi ces projets, l'on compte le Projet National de Développement de l'Elevage (PNDE)[4] qui fut l'un des dispositifs phares de relance du secteur de l'élevage, en Côte d'Ivoire, notamment dans le nord ivoirien.

Cofinancé par la Banque Africaine de Développement (BAD) et le gouvernement ivoirien à hauteur de 18,95 millions d'UC, ce projet fut coordonné par l'Etat ivoirien (BAD, 1996 :12). L'une des principales composantes du projet fut l'aménagement hydraulique. À cet effet, le projet consista à la construction de nouveaux barrages et à la réhabilitation de barrages existants, c'est-à-dire ceux hérités de la SODEPRA. Dans le cadre du PNDE, la gestion de ces ouvrages agropastoraux fut progressivement confiée à des comités de gestion locaux.

Cependant, à partir du début des années 2000, la construction de ces ouvrages fut stoppée, en raison de la crise militaro-politique qui secoua la Côte d'Ivoire, et qui freina sa marche vers le développement.

Malgré les initiatives et mécanismes mis en place par l'État ivoirien pour la sédentarisation et l'intégration des Peuls pasteurs dans les régions septentrionales de la Côte d'Ivoire, ces derniers continuèrent à se déplacer vers d'autres régions ivoiriennes.

[4] Le PNDE visait quatre (4) principaux objectifs à savoir l'accroissement de la production animale, la sécurisation de l'accès à l'eau et aux pâturages, la réduction des conflits agropastoraux et l'amélioration des revenus de l'éleveur.

**Carte : Localisation des barrages agropastoraux au nord de la Côte d'Ivoire**

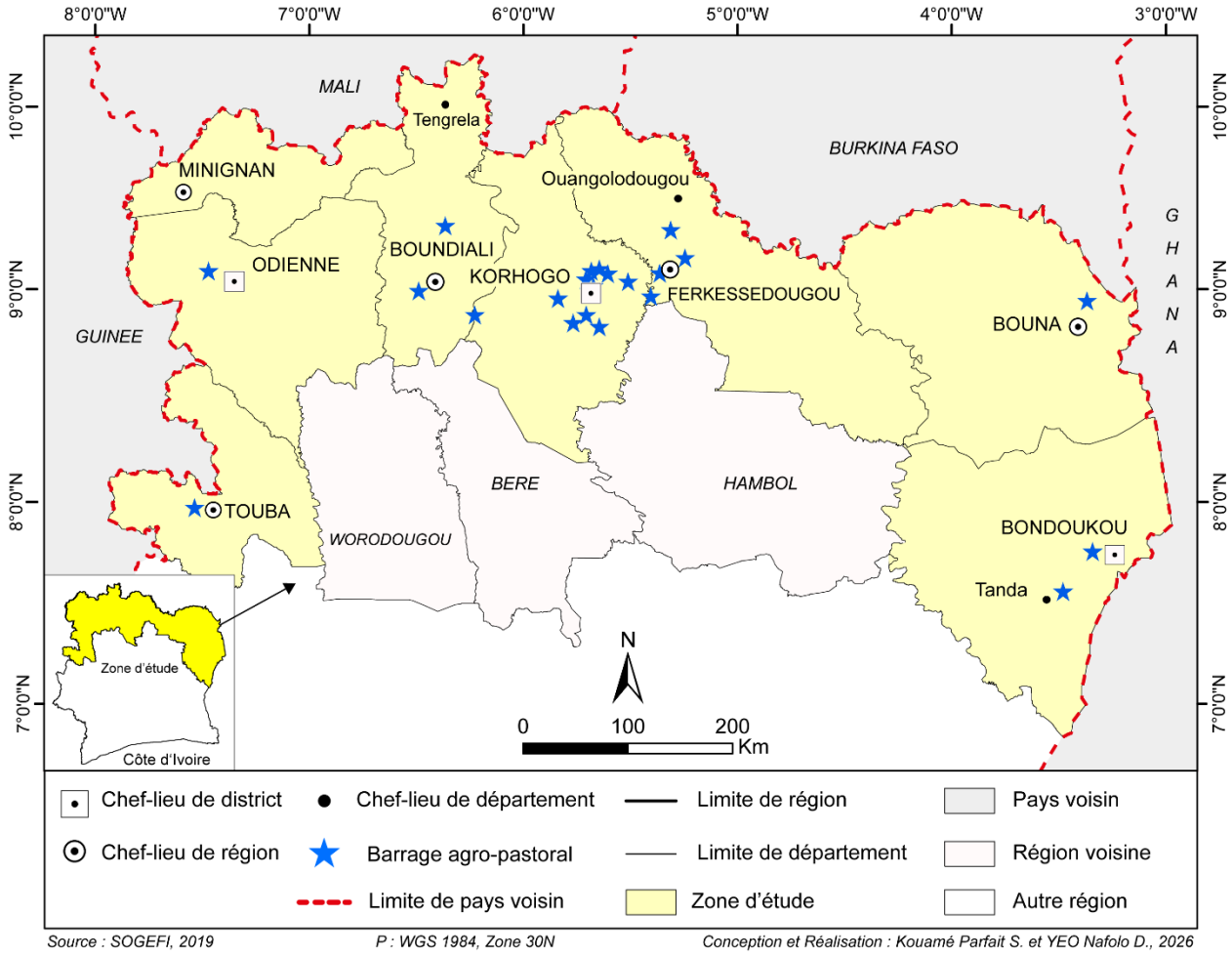


## 3- La transhumance pastorale, une solution aux limites de la politique de sédentarisation et d'intégration des Peuls pasteurs

Les mécanismes mis en œuvre par l'Etat ivoirien pour sédentariser les Peuls pasteurs au nord de la Côte d'Ivoire connurent des obstacles. Ces difficultés liées à l'intégration des Peuls pasteurs poussèrent ces derniers à migrer vers d'autres zones.

### 3.1. Les limites de la politique de sédentarisation et d'intégration des Peuls pasteurs

La politique de sédentarisation et d'intégration de l'État ivoirien à l'égard des Peuls pasteurs connut des obstacles à savoir des conflits agropastoraux, l'état de dégradation avancée des barrages pastoraux et la pression foncière.

- **Les conflits agropastoraux**

La politique de sédentarisation et d'intégration des Peuls pasteurs dans les régions septentrionales de la Côte d'Ivoire fut entachée par des conflits entre ces derniers et les agriculteurs. D'une part, il y a des conflits entre ces éleveurs et des agriculteurs, notamment ceux pratiquant des cultures maraîchères. En effet, ce type de conflit arrive quand des bœufs conduits par les éleveurs en se dirigeant vers des barrages agropastoraux pour s'abreuver, traversent des champs de cultures maraîchères. En fait, lors de leur passage, ils détruisent des cultures des agriculteurs. Y. Diallo (1995 : 7) donne les raisons de la destruction des cultures, en ce sens : « La non-protection des cultures, le stockage des récoltes dans les champs ainsi que l'augmentation du cheptel bovin des Peuls expliquent la facilité avec laquelle interviennent ces dégâts ». Une source collectée confirme la thèse de la non-protection des cultures : « Les agriculteurs se plaignent de nous, alors qu'eux-mêmes ne clôturent pas leurs champs. Est-il possible de bien surveiller nos bœufs quand on les fait sortir ? C'est un peu compliqué de les maîtriser tous »[5].

Ces dégâts dans leurs champs irritent donc les agriculteurs. Les éleveurs peuls de leur côté, reprochent aux maraîchers de laisser les parcelles sans protection ou de faire blocage aux couloirs d'accès aux points d'eau. Par exemple, « à Boundiali, l'impossibilité d'accéder au barrage tient surtout aux activités des femmes travaillant dans le cadre d'une coopérative maraîchère » (Y. Diallo,1995 : 8). Ces mésententes provoquèrent des tensions entre ces usagers des barrages agropastoraux. Dans ses travaux, Y. Diallo (1995 : 7) indique que « le manque de moyens matériels et financiers des administrations territoriales (sous-préfectures) entraînant une lenteur dans les constats et les dédommagements des dégâts contribuent aussi à augmenter la frustration des paysans ». Cette situation fait que les agriculteurs des maraîchers entretiennent une méfiance envers les autorités administratives, au point que des agriculteurs « voient les barrages comme des réalisations pour des étrangers peuls » (Y. Diallo, 1995 : 7).

D'un autre côté, il y eut des conflits entre les comités locaux de gestion des plans d'eau créés à la faveur de la construction des barrages, et les Peuls pasteurs. En effet, comme nous l'avons signalé plus haut, à la suite de la dissolution de la SODEPRA, l'État se désengagea de la gestion directe des barrages. Leur gestion fut confiée à des comités de gestion composés de populations

[5] D'après BARRY Salifou, Bouvier, entretien privé sur l'arrivée des Peuls pasteurs dans le nord ivoirien, Ferkessédougou, le 06/03/2026

autochtones. Dans la gestion de ces ouvrages, les responsables des comités de gestion instituèrent le paiement des droits d'accès aux barrages pastoraux. Dans ses travaux, Y. Diallo (1995 : 7) explique cette attitude des populations autochtones par le fait qu'ils « considèrent ces points d'eau comme un droit exclusif de leur village ». À Ferkessédougou par exemple, « ces droits varient d'un barrage à l'autre et oscillent entre 15 000 et 25 000 FCFA voire 30 000 FCFA l'an par troupeau de 50 têtes » (M. N. K. Yoman ; R. K. Oura ; A. Djako, 2016 : 343). Les populations autochtones trouvaient en ce paiement des droits d'accès un moyen de créer des richesses pour le développement de leurs villages. Par exemple, le paiement de ces droits d'accès et d'usage pouvait servir au financement des microprojets collectifs du village, au financement des projets de lotissement (N. K. M. Yoman et D. P. E. Kouamé, 2017 : 194). Pour notre part, ce droit de propriété des points d'eau que s'arrogeaient les communautés autochtones n'était qu'un prétexte, en ce sens que la sous-région ouest africaine en général, et la Côte d'Ivoire en particulier, se démerdait pour sortir de la crise économique qui la secoua. Ces montants payés pouvaient aider les communautés locales à faire face à la précarité sociale qui pesait énormément sur les régions du nord ivoirien. En fait, n'oublions pas que la crise économique en Côte d'Ivoire eut pour conséquence « un accroissement de la pauvreté : en 1985, 11% de la population était considérée comme pauvre ; ce taux a ensuite triplé passant de 11% à 32% entre 1985 et 1993 » (G. J. Dago et I. E. Karouni, 2010 : 151).

En outre, étant donné que l'accès aux barrages était en principe gratuit, les éleveurs peuls considérèrent ce paiement de droits d'accès d'ailleurs très élevés comme un abus, une injustice, et surtout qu'ils n'étaient pas associés à la gestion de ces infrastructures hydrauliques, tant bien même qu'ils en étaient les premiers bénéficiaires. De ce fait, ils refusaient en général de payer le droit d'abreuvement. Ce refus poussa les comités locaux de gestion à leur refuser l'accès aux points d'eau pour faire abreuver leurs bêtes. Ce refus de part et d'autre, entraina le plus souvent des tensions entre les communautés d'éleveurs peuls et les gestionnaires des barrages, dégénérant parfois en des conflits intercommunautaires. Nous sommes donc d'avis avec N. K. M. Yoman et D. P. E. Kouamé, (2017 : 193) quand ils écrivent : « Cette ambiguïté dans la gestion des barrages localisés dans un même espace géographique a pour conséquence le détournement de leur vocation initiale provocant ainsi des conflits d'usage ».

Par ailleurs, les agriculteurs et les éleveurs n'étaient pas les seuls usagers des plans d'eau. En effet, il y avait également des pêcheurs. En fait, les pêcheurs autochtones profitaient du fait que

les comités de gestion ou de surveillance mettaient beaucoup l'accent sur la surveillance des plan d'eau en saison sèche, pour interdire aux éleveurs peuls, l'accès aux points d'eau, sous prétexte que leur bétail faisait fuir les poissons qui s'y trouvent. Cette interdiction d'accès à ces points d'eau pour l'abreuvement du bétail occasionnait des conflits entre les éleveurs peuls et les pêcheurs autochtones. Une source collectée le confirme par ce propos : « Nous avons beaucoup de problèmes avec les populations d'ici. Il arrive que lorsque nous arrivons au barrage avec nos bœufs, les jeunes sénoufo qui font la pêche, nous empêchent de faire boire de l'eau à nos bœufs »[6].

Par ailleurs, ces conflits entre les éleveurs peuls et les communautés autochtones s'accentua à partir des années 1990 dans le contexte de la crise identitaire. En effet, avec la situation de crise économique qui secoua la Côte d'Ivoire dans les années 1980, les Ivoiriens commencèrent à cultiver des ressentiments envers les étrangers, marqués par des sentiments de méfiance, et des attitudes de refoulement de l'étranger.

Cette situation s'exacerba dans les années 1990 avec le concept d'"ivoirité"[7] né dans la lutte à la succession au Président Félix Houphouët-Boigny à la tête de la République de Côte d'Ivoire. Cette crise identitaire qui entraina une fracture sociale en Côte d'Ivoire, au point que dans ses travaux, Y. Diallo (1995 : 7) signale des agressions contre les éleveurs peuls dans certaines localités du nord en 1993. En raison de l'intensité de la violence contre ces derniers, « de 1992 à 1997, plus d'une centaine de familles peules sédentarisées ont quitté la Côte-d'Ivoire pour se réfugier au Burkina Faso » (T. Le Guen, 2004 : 17).

En fait, cette méfiance, voire ce refoulement des Peuls pasteurs par les communautés ethniques autochtones trouve ses origines dans la représentation que ces communautés avaient de ces immigrés sahéliens. En effet, N. K. M. Yoman (2023 : 91) mentionne dans son étude que les autochtones considèrent leurs hôtes comme des hommes à qui on ne doit faire confiance et à redouter, surtout que ces représentations négatives étaient fondées sur des contes, des mythes et des préjugés dévalorisant les Peuls.

[6] D'après DIALLO Amidou, Bouvier, entretien privé sur l'arrivée des Peuls pasteurs dans le nord ivoirien, Ferkessédougou, le 06/03/2026

[7] Présenté à l'origine comme une réflexion sur l'identité culturelle ivoirienne, le concept d'ivoirité prit une autre tournure en devenant une un instrument politique et identitaire.

Cette fracture sociale s'exacerba en 2002 avec la crise militaro-politique qui perdura durant une dizaine d'années presque.

- **La dégradation des barrages pastoraux**

Comme nous l'avons signifié plus haut, à la suite de la réduction des dépenses de l'État et de la dissolution de la SODEPRA dans le contexte des PAS, la gestion des barrages pastoraux fut confiée à des comités de gestion locaux. Cependant, ces comités n'arrivaient pas à entretenir de manière adéquate ces infrastructures hydrauliques, malgré le fait qu'ils recevaient des droits d'abreuvement. N. K. M. Yoman et D. P. E. Kouamé (2017) exposent d'autres facteurs expliquant cet état de dégradation, en ces termes :

> En effet, lors de leur construction, les barrages ont été équipés de moines de vidange qui permettaient le traitement sanitaire de la retenue après le retrait de l'eau d'autres travaux étaient effectués pour empêcher l'envahissement du réservoir par les mauvaises herbes […] Mais aujourd'hui, force est de constater que ces pratiques n'existent plus. Les nouveaux gestionnaires étant peu ou pas formés à ces effets. Aussi, les règles consistant à ne pas laisser les animaux passer sur les digues ne sont plus respectées. Dans une zone où l'activité agricole est importante, la mise en valeur des terres environnantes expose les sols à l'érosion provoquant ainsi, l'envasement et le comblement de la retenue. Ces derniers ont pour conséquence l'eutrophisation des retenues. (N. K. M. Yoman et D. P. E. Kouamé, 2017 : 193)

Ainsi, il ressort des propos de ces auteurs que la dégradation de ces infrastructures hydrauliques s'explique aussi par le manque de qualification technique des gestionnaires pour leur maintenance, et le non-respect des règles d'usage établies auparavant.

Cette dégradation avancée des barrages pastoraux pousse les Peuls pasteurs à ne plus fréquenter régulièrement ces infrastructures, au point que certains d'entre eux, préfèrent rechercher d'autres points d'eau, pour l'abreuvement de leurs bêtes.

- **La pression foncière**

Deux principaux facteurs sont à l'origine de la pression foncière qui impacta la quiétude des Peuls pasteurs dans le nord ivoirien. Il s'agit de la croissance des surfaces agricoles et la poussée démographique. En effet, dans le cadre des programmes d'investissement dans le domaine agricole financés et encadrés par l'État ivoirien au début des années 1970, pour augmenter les revenus des paysans autochtones, de nombreuses et vastes surfaces furent mobilisées pour le développement des cultures de rente, des cultures maraîchères et des industries agroalimentaires, etc. Par exemple,

N. K. M. Yoman (2023 : 92) cite la mobilisation de surface pour la construction du complexe sucrier de Ferkessédougou. Toutes ces surfaces mobilisées à des fins agricoles réduisaient les aires de parcours des bovins, donnant un coup à la politique nationale d'élevage, et de ce fait, de sédentarisation des Peuls pasteurs.

En outre, il est vrai que les communautés ethniques autochtones des régions du nord ivoirien s'étaient montrées hospitalières à l'arrivée des Peuls éleveurs, en leur concédant des terres pour leur installation, et faire paître leurs bêtes. Mais avec la poussée démographique, ces communautés autochtones eurent tendance à récupérer leurs terres des mains de leurs hôtes. Considérant cela comme une injustice, les Peuls pasteurs exprimèrent le plus souvent leur opposition, provoquant ainsi, des tensions intercommunautaires. À titre d'exemple, Y. Diallo (1995 : 9) rappelle que ces problèmes de terres ont provoqué de nombreux conflits fonciers avec les Sénoufo du département de Boundiali.

### 3.2. Des déplacements des Peuls pasteurs vers des régions pré-forestières, comme conséquence de l'échec de la politique d'intégration des Peuls pasteurs

Face à leur difficile intégration dans les zones d'installation au Nord de la Côte d'Ivoire, les Peuls pasteurs trouvèrent judicieux de se déplacer vers des zones plus au sud. Par exemple, N. K. M. Yoman (2023 : 94) évoque que des Peuls pasteurs du département de Ferkessédougou effectuèrent des mouvements descendants vers les zones sud du pays à la limite du point de contact forêt-savane, notamment dans les départements actuels de Tafiré, Dabakala, Katiola, Bouaké, vers le Sud-est du département, c'est-à-dire Touba, Seguéla et Mankono et vers l'Est plus particulièrement à Bouna. Ces migrations vers les zones pré-forestières se justifient par le fait que ces régions deviennent plus enherbées, en raison du changement climatique qui affecte la densité de la végétation, et réduit le nombre de mouches tsé-tsé, agents responsables de la trypanosomose animale.

En outre, dans cette dynamique migratoire interne, les immigrants peuls peuvent compter sur des réseaux familiaux communautaires et solidaires, leur permettant de s'intégrer dans les nouvelles zones d'accueil. Dans ces localités de transit ou d'accueil, il arrivait que ces immigrants délaissent l'activité pastorale pour s'adonner à d'autres activités économiques telles que le commerce de bétails, de la viande sur les marchés, de pagnes. Cela est attesté par une source collectée : « J'ai mon frère qui était avec moi ici. Ensemble, nous suivions nos bœufs avec ceux

d'un Sénoufo qui a beaucoup d'argent. On a eu quelques problèmes avec des gens ici. Lui, il a préféré aller s'installer à Katiola. Quand il est arrivé là-bas, il a arrêté de suivre les bœufs, et il est devenu un boucher »[8]. Avec le développement des activités aurifères, certains quittèrent le secteur de l'élevage pour s'intéresser au domaine de l'or, devenant ainsi des chercheurs d'or.

**Conclusion**

En définitive, il convient de retenir que les déplacements des Peuls pasteurs sahéliens vers le nord ivoirien s'expliquent par les sécheresses répétitives qui frappèrent le Sahel à partir de la fin des années 1960. Ces communautés de nature nomade recherchaient des espaces plus favorables à la pratique de l'élevage. Grâce à ses potentialités naturelles, sa politique migratoire ouverte, à l'hospitalité de ces habitants du septentrion ivoirien, et à ses programmes d'aménagement, la Côte d'Ivoire, notamment la région nord, apparut comme un espace d'accueil privilégié.

Face à l'arrivée et à l'implantation croissante des éleveurs peuls dans les régions septentrionales, l'État ivoirien entreprit une politique de sédentarisation fondée principalement sur l'aménagement des zones sylvo-pastorales et la construction de barrages hydrauliques à vocation agropastorale. Ces initiatives visaient à moderniser le secteur de l'élevage, à sécuriser l'accès à l'eau et aux pâturages, mais également à réduire les conflits entre agriculteurs et éleveurs. En d'autre termes, faciliter la sédentarisation et l'intégration de ces Peuls pasteurs dans le nord ivoirien. Toutefois, malgré ces efforts, cette politique d'intégration connut des limites importantes, en ce sens que les conflits agropastoraux, les tensions foncières, la mauvaise gestion des barrages pastoraux, les effets des crises économiques et identitaires dans les années 1990, fragilisèrent la cohabitation entre les communautés autochtones et les éleveurs peuls.

Dans ce contexte, la transhumance pastorale ne disparut pas. Elle se transforma plutôt en une stratégie de résilience face aux difficultés d'intégration. Les migrations secondaires vers d'autres régions, notamment des zones pré-forestières de la Côte d'Ivoire, traduisent ainsi la capacité d'adaptation des communautés pastorales aux mutations environnementales, économiques et sociopolitiques. En outre, il ressort de cette étude que l'échec des politiques de sédentarisation et d'intégration de ces immigrants originaires du Sahel dans le septentrion ivoirien, résulte autant des

[8] D'après DIALLO Amidou, Bouvier, entretien privé sur l'arrivée des Peuls pasteurs dans le nord ivoirien, Ferkessédougou, le 06/03/2026

insuffisances institutionnelles et techniques que de la faible prise en compte des réalités socioculturelles et des dynamiques foncières.

Par ailleurs, cette réflexion ouvre plusieurs perspectives de recherche. En effet, Il serait intéressant d'approfondir l'étude des recompositions contemporaines du pastoralisme peul dans le contexte du changement climatique et de l'expansion des activités agricoles et minières dans les régions septentrionales et pré-forestières de la Côte d'Ivoire. Aussi, une analyse des nouvelles formes de mobilité pastorale après la crise militaro-politique de 2002 permettrait-elle de mieux comprendre les rapports intercommunautaires. Enfin, des études portant sur les mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits agropastoraux pourraient aider l'État ivoirien à formuler des politiques publiques plus inclusives et adaptées aux réalités des espaces ruraux ivoiriens.

## Sources orales et Références bibliographiques

### Sources orales

| Informateur | Fonction | Type d'entretien | Date et lieu d'entretien | Sujet de discussion |
|---|---|---|---|---|
| BARRY Salifou | Bouvier | Privé | 06/03/2026 à Ferkessédougou | Arrivée des Peuls pasteurs dans le nord ivoirien |
| DIALLO Amidou | Bouvier | Privé | 06/03/2026 à Ferkessédougou | Arrivée des Peuls pasteurs dans le nord ivoirien |
| SIDIBE Hamed | Bouvier | Privé | 10/02/2026 à Boundiali | Arrivée des Peuls pasteurs dans le nord ivoirien |

### Références bibliographiques


AKINDÈS Francis, 2004, *Les racines de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire*, Dakar, CODESRIA

ANCEY Véronique, 1996, *Trajectoires pastorales et politiques économiques de l'élevage. Eleveurs transhumants dans le nord de la Côte d'Ivoire*, Thèse de Doctorat d'Economie, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales

ARDITI Claude, 1990, « Les Peul, les Senufo et les vétérinaires : pathologie d'une opération de développement dans le nord de la Côte d'Ivoire », *Cahiers des Sciences Humaines*, Vol 26, n° 1-2, p. 137-153

AUBERTIN Catherine, 1983, « Histoire et création d'une région sous-développée. Le Nord ivoirien », *Les Cahiers de l'ORSTOM*, Vol. 19, n° 1, p. 23-57

BAD, 1996, *République de Côte d'Ivoire. Rapport de revue de portefeuille*, disponible sur : https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/projects-and-operations/adb-bd-wp-96-94-fr-scannedimage.077.pdf (Consulté le 10/04/2026 à 09h 04)

BERNUS Edmond, SAVONNET Georges, 1973, « Les problèmes de la sécheresse dans l'Afrique de l'ouest », *Présence Africaine*, n° 88, p. 113-138.

DAGO Guéby Joseph et EL KAROUNI Ilyess, 2010, « Economie et instabilité politique en Côte d'Ivoire : une analyse en termes de coordination destructive », *Economie Appliquée*, Tome LXIII, n° 3, p. 145-177, disponible sur : https://www.persee.fr/doc/ecoap_0013-0494_2010_num_63_3_1954 (Consulté le 10/04/2026 à 10h 32)

DIALLO Youssouf, 1995, « Les Peuls, les Sénoufo et l'Etat au nord de la Côte d'Ivoire. Problèmes fonciers et gestion du pastoralisme », *in Bulletin de l'APAD*, n° 10, p. 1-13

HELLENDORFF Bruno, 2012, *Changement climatique et conflits agro-pastoraux au Sahel*, Note d'Analyse du GRIP, 14 p.

LE GUEN Tanguy, 2004, « Le développement agricole et pastoral du Nord de la Côte d'Ivoire : problèmes de coexistence », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 226-227, Avril-septembre, p. 1-20

MEITE Ben Soualiouo, TRAORE Bakary, PREGNON Gnopoh Julien, 2018, « Le programme d'urgence et le développement des villes du nord de la Côte d'Ivoire : 1974-1980 », *Liens Nouvelle Série*, Vol. 2, n° 26, p. 125-141

SIRCOULON Jacques, 1984, « Quinze années de sécheresse au sahel Impact sur les ressources et moyens de lutte », disponible sur : https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_6/b_fdi_35-36/41591.pdf (Consulté le 10/04/2026 à 8h 37)

SIRCOULON Jacques, 1976, « *La sécheresse en Afrique de l'Ouest. Comparaison des années 1982-1984 avec les années 1972-1973* », *Cahiers ORSTOM*, Série Hydrologie, Vol 21, n° 4, p. 75-86

SOURNIA Gérard, 2003, « Aménagement du territoire et stratégie du développement en Côte d'Ivoire », *in L'information géographique*, n° 1, Vol 67, pp. 124-129

YOMAN N'goh Koffi Michael, 2023, « La situation de la sédentarisation des pasteurs peuls en Côte d'Ivoire : cas du département de Ferkessédougou », *Akiri*, n° 3, Juin, p. 79-98

YOMAN N'goh Koffi Michael et KOUAME Dhedé Paul Eric, 2017, « Les petits barrages pastoraux à l'épreuve de la gestion paysanne : cas du département de Ferkessédougou », *Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes*, n°2, Juin, p. 185-197

YOMAN N'goh Koffi Michael ; OURA Kouadio Raphael ; DJAKO Arsène, 2016, « Conflits d'usage des petits barrages pastoraux à Ferkessédougou, Nord de la Côte d'Ivoire : la difficile sédentarisation des éleveurs Peuls », *European Scientific Journal*, Vol 12, n° 29, p. 337-350.